

DISPOSER DE MON ÉPARGNE

ATTENTION, veillez à respecter les minima prévus sur la Note d'Information du contrat concerné.

Numéro du contrat	Nom du contrat	
SOUSCRIPTEUR / ASSURÉ(E) (joindre la copie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité)	CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ASSURÉ(E) (joindre la copie d'une pièce officielle d'identité en cours	de validité)
M. Mme Mile Mile	M. Mme Mile	ac randice,
Nom:	Nom:	
Prénom :	Prénom :	
Né(e) le :	Né(e) le :	
Téléphone : e-mail :	profession :	
Je change d'adresse : Nouvelle adresse :		
Code Postal : Ville :		
☐ Je demande une avance de euros et déclare avoir pri un exemplaire daté et signé. Mode de règlement : ☐ Chèque ☐ Virement sur le compte du Souscripte		
J'effectue un rachat partiel (Je joins la copie datée et signée d'une pièce o	fficielle d'identité),	
d'un montant de : € sur les supports suivants :	Cada ICIN	Mantant
Support(s) sélectionné(s)	Code ISIN	Montant €
	Total :	€
Option fiscale sélectionnée : Prélèvement libératoire forfaitaire Déc		able
Mode de règlement : ☐ Par chèque ☐ Par virement (joindre obli		
Je mets en place des Rachats partiels programmés (joindre obligatoiren		
Cette option n'est pas compatible avec les Versements libres programmés, les Arbitro Périodicité et montant du rachat : ☐ Mensuelle :€		
	Annuelle :	
Dans le cas où la Note d'Information prévoit des Rachats partiels programmés à partir		
☐ En priorité le Fonds en Euros, puis sur l'unité de compte la plus représentée e	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
☐ Selon la répartition suivante :		
Support(s) sélectionné(s)	Code ISIN	Montant
-	_ :::	
		% %
	:: _ ::	%
Option fiscale sélectionnée : Prélèvement libératoire forfaitaire Décl	aration des plus-values dans le revenu imposa	able
☐ Je modifie mes rachats partiels programmés : Nouveau montant, nouvelle re		
☐ Je suspends mes rachats partiels programmés.	epartition et / ou nouvelle periodicité des racina	.s gerempns te tableau er acssusj
J'effectue un rachat total (Je joins l'original de tout document contractue)	l de la facilitata da Canditiana Dontianià	
d'identité en cours de validité) Option fiscale sélectionnée : Prélèvement libératoire forfaitaire Déc		, ,
SIGNATURES	g	
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un d droit en m'adressant à Generali Patrimoine - 11 bd Haussmann - 75311 Paris Cede nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être mon Courtier. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les donn	x 09 - tél. : 01 58 38 81 00. Ces informations so transmises à des tiers pour les besoins de la gest	ont destinées à l'Assureur et sont
Fait à :, le :	Signature(s) précédée(s) de la mention	manuscrite "lu et approuvé"

Le Co-Souscripteur / Co-Assuré

Le Souscripteur / Assuré

Règlement général des avances

Dès lors que votre contrat a une durée révolue d'au moins 6 mois, vous pouvez solliciter, par écrit, une avance sur votre contrat. Il suffit que vous nous adressiez votre demande par écrit.

1. Modalités d'obtention d'une avance :

Le cumul des avances ne peut pas dépasser 60 % de la valeur atteinte au jour de la demande.

Avance minimum: 2 000 euros.

Le montant de la valeur atteinte du contrat diminuée de(s) avance(s) (principal et intérêts) ne pourra être inférieur à 2 000 euros le jour où l'avance sera consentie. En cas de demande de rachat partiel et pour que celui-ci soit accepté, le montant des avances cumulées suite à l'opération de rachat, ne peut excéder 60 % de la valeur atteinte

L'avance consentie prendra effet le jour de la réception de la demande par l'Assureur.

2. Durée de l'avance :

L'avance vous est consentie pour une durée de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction. La durée totale de chaque avance ne peut excéder 10 ans. Au terme de ce délai, le montant total de l'avance (principal et intérêts) doit être intégralement remboursé. Tout versement, autre que les versements libres programmés, effectué sur un contrat sur lequel une avance est en cours sera affecté en priorité au remboursement total ou partiel de l'avance (principal et intérêts).

3. Taux d'intérêt de l'avance :

L'avance produit des intérêts calculés le jour de son remboursement selon un fractionnement quotidien.

Au titre des années précédant l'année du remboursement, les taux d'intérêt mensuels applicables sur le montant de l'avance (principal) seront les plus élevés entre le taux de rendement du fonds Euro des dites années, majoré de 1 point et le Taux Moyen des emprunts d'Etat à long terme (TME), majoré de 1 point. Au titre de l'année du remboursement de l'avance, les taux mensuels applicables seront égaux au Taux Moyen des emprunts d'Etat à long terme (TME) majoré de 1 point.

4. Remboursement de l'avance :

L'avance (principal et intérêts) est remboursable à tout moment et au plus tard à son 10ème anniversaire.

Le remboursement de l'avance prendra effet le jour de l'encaissement par l'Assureur.

En cas de non-remboursement de l'avance (principal et intérêts) dans le cadre d'un rachat total ou d'un décès, les sommes dues viendront en diminution de la prestation exigible au titre du rachat ou du décès.

Le contrat sera résilié si le montant de l'avance à rembourser devient égal ou supérieur à 100 % de la valeur de rachat du contrat.

Fait à :	, le :	Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "lu et approuvé"